



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30  
BP 70259  
60250 MOUY

## **Compte Rendu du Conseil d'Administration du 15 septembre 2025**

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 15 septembre 2025 à 9h30 au CCAS de Mouy.

### ORDRE DU JOUR :

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| <u>1<sup>er</sup> point</u>  | <b>Approbation</b> du compte rendu précédent   |
| <u>2<sup>ème</sup> point</u> | <b>Bilan des projets</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Engagés</li><li>• A venir</li></ul>   |
| <u>3<sup>ème</sup> point</u> | <b>Le CCAS :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Point BGE</li><li>• Point Festivités fin d'année</li><li>• Point conciliateur à 3 mois</li></ul>  |
| <u>4<sup>ème</sup> point</u> | <b>La Résidence Autonomie :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le projet de réhabilitation</li><li>• Point RH</li><li>• Retour de l'évaluation</li><li>• Point d'étape depuis l'arrivée de la Responsable de la Résidence Autonomie</li></ul> |
| <u>5<sup>ème</sup> point</u> | <b>DM1 CCAS</b>  |
| <u>6<sup>ème</sup> point</u> | <b>Admission en non-valeur à la RA</b>   |
| <u>7<sup>ème</sup> point</u> | <b>Décisions du Conseil d'Administration</b> prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995   |
|                              | <b>Questions diverses</b>  |

### Déroulement de la séance :

La séance débute sous la présidence de Monsieur TERRIER Philippe, Maire de Mouy et Président du C.C.A.S., qui procède à l'appel :

Administrateurs présents :

Monsieur : LTEIF

Mesdames : ROMIEU, DEXTRE, RIVIERE.

Administrateurs absents :

Mesdames MOREL (excusée, donnant pouvoir à M TERRIER), LACROIX, PATOUX (excusée, donnant pouvoir à Mme RIVIERE) et SEBIH (excusée, donnant pouvoir à M LTEIF)

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance :

Mme ROMIEU

Différents documents seront présentés au CA


**1<sup>er</sup> point :      **Approbation du compte rendu précédent****


Le CR est validé.

Les membres du CA suggèrent qu'à l'avenir, plutôt qu'un compte rendu très détaillé, et en lien avec la charge de travail, un simple relevé de situations puisse suffire.

**2<sup>ème</sup> point      **Bilan des projets****  
• **Engagés**

**Les sorties Intergénérationnelles en tant que projet 2025**

-  La sortie au Parc de Clères **le 11 juin**  
54 personnes dont 12 mineurs.  
9 personnes en liste d'attente (tous extérieurs)

-  La sortie au Crotoy **le 27 août**  
57 personnes, 56 Séniors et un adulte de moins de 60 ans.  
5 familles en liste d'attente dont 2 extérieurs à Mouy.  
38 personnes en liste d'attente dont 13 extérieurs

Concernant ces sorties, certains membres du CA questionnent le tarif et proposent de l'adapter aux revenus des personnes.

La philosophie même de ces sorties est rappelé soit, le fait de créer du lien social sans stigmatisation d'une catégorie sociale. Bien évidemment, l'équipe de la Direction aux Affaires Sociales est vigilante au fait de permettre à des personnes ayant peu de moyens financiers

et/ou étant isolées de pouvoir profiter de ces sorties mais il ne semble pas cohérent de demander des justificatifs pour ce type d'événements. Il est important de privilégier le lien social et la mixité. Il est rappelé que le CCAS veut offrir un accueil inconditionnel à chaque mouysard.

Ainsi, et après débat, il est validé par le CA de laisser un tarif unique ouvert à tous (cf délib).

Si, à l'avenir, les prochaines sorties provoquent également une longue liste d'attente, il faudra peut-être revoir avec les membres du CA si une augmentation de la ligne budgétaire concernant les déplacements en bus est à envisager en 2026.

- ✚ Mise en place d'une sortie à Chantilly le 10 octobre, dans le cadre de la semaine Bleue et de la Journée des Plantes au Château. Le coût pris en charge par le CCAS serait de 16 euros par personne pour une entrée comprenant les entrées au Château, au Parc du Château, aux Ecuries et à la journée des Plantes. A cela s'ajoute le prix du bus de 650 euros.

Le tarif pour les usagers restera celui pris en délibération (2,5 ou 7 euros).

- ✚ Volonté également de mettre en place une sortie sur un Marché de Noël en décembre. D'ici le mois de décembre, nous verrons s'il est nécessaire de réalimenter la ligne budgétaire pour les bus.

Concernant le lieu, les membres du CA pensent à un village dans la Somme et feront un retour à la Direction des Affaires Sociales.

### **La journée de « Sensibilisation au Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF) du 9 septembre**

- ✚ Cette journée s'est déroulée au CH de Clermont (au CPP = Centre Périnatal de Proximité) le 9 septembre dans le cadre du CLS du Clermontois avec notamment l'association Addiction France.

Il y avait :

- Un stand d'information et de sensibilisation
- Quizz ludique autour des idées reçues
- Bar à Mocktails
- Escape Game immersif autour du SAF
- Goodies offerts par Addictions France
- Documentation, discussions, prévention

L'objectif est de proposer ce même type de temps à Mouy, avec comme public ciblé les jeunes de la MJC et de la ML. Le lieu est encore à réfléchir et l'activité est aussi à imaginer même si des stands mis en place lors de la journée au CH de Clermont pourraient être adaptés avec cette population plus jeune.

Une dates est également à prévoir : ce sera soit en fin d'année mais cela risque d'être compliqué ou plutôt au premier trimestre 2026.

Les membres du CA questionnent sur le fait d'élargir cette sensibilisation à d'autres addictions. Cela pourrait se faire mais dans un autre cadre. Pour cette première journée, il s'agira essentiellement de la consommation d'alcool au travers le SAF.

L'ensemble des membres du CA valide ce projet.

- **A venir**

Pour le dernier trimestre 2025 au sein de la Direction des affaires sociales :

- ✚ Atelier Mobilité à la Résidence Autonomie

Atelier le 18 septembre à 14h à la Résidence Autonomie (ouvert à tous)

Cet atelier permettra d'expliquer le fonctionnement (prix, trajet...) du réseau de bus.

Il est à noter que, dans le cadre du PLUI, la question de la mobilité a été évoquée.

- ✚ Le séjour avec le Secours Catholique

8 personnes sont inscrites et deux personnes sont en liste d'attente.

3 accompagnateurs du Secours Catholique seront présents.

Voici la participation financière de la Direction aux Affaires Sociales :

- La mise à disposition du minibus
- Le remboursement de l'essence et du péage sur présentation d'une note de frais du Secours Catholique
- La prise en charge des pique-niques grâce à un mandat administratif dans le magasin Leclerc de Bayeux pour 9 euros par personne (soit 11 personnes) pour un total de 396 euros.
- La Direction travaille également à la prise en charge d'un autre loisir à hauteur d'une centaine d'euros. Il est probable que ce soit la visite du Naturospace Honfleur (serre tropicale avec oiseaux et papillons) à hauteur de 10,80 euros par personne.

Il y aura deux véhicules et le Secours Catholique prendra en charge les frais du véhicule supplémentaire.

Une prochaine réunion est prévue le 16/09

Le séjour sera intergénérationnel car 5 Séniors sont inscrits ainsi que deux jeunes de la Mission Locale. Le séjour durera 5 jours du 22 au 26 septembre.

Il est également prévu de visiter le cimetière américain à Colleville, la ville d'Honfleur, le centre historique de Bayeux, le parc botanique de Bayeux, d'aller à la plage. Quelques personnes iront au Mont Saint-Michel...

Les membres du CA rappelle qu'il est important de bien communiquer sur l'événement.

**PROGRAMME SEMAINE BLEUE 2025**

**Thème de l'édition 2025 : Vieillir : une force à partager !**

**Du 6 au 12 octobre 2025**

Intitulé de l'action	date	Description de l'action	Lieu	Partenaires associés	COUT PROJETE	Public ciblé
<b>Atelier Gourmand</b>	<b>06/10/2025 de 10h à 11h30</b>	Atelier "Brunch Salé/sucré" avec un groupe de 15 personnes.	<b>RA</b>	Pâtissière Fleurines	<b>400 euros</b>	Ouvert à tous les Séniors de Mouy
<b>Mon espace santé en commune</b>	<b>06/10/2025 de 14h30 à 16h30</b>	Déroulé de l'atelier pour maximum 15 personnes Le programme est le suivant : o Présentation de 30 minutes sur les fonctionnalités de Mon Espace Santé o 15 minutes d'échanges pour répondre aux éventuelles questions o Atelier d'activation des comptes d'une durée de 1h15	<b>Salle Annexe de la Mairie</b>	GRADeS : le groupement régional d'appui au développement de la e-santé	<b>Achat café + Sucreries = 30 euros</b>	Ouvert à tous les Séniors de Mouy
<b>Découverte des outils numériques: Intra-muros, FB, Ogénie...</b>	<b>7/10/2025 de 10h30 à 11h30</b>	Revoir avec Service communication de la Mairie Atelier sur les moyens de se tenir informé par rapport aux activités au sein de la ville et alentours	<b>Salle Annexe de la Mairie ou CCAS</b>	Service Interne (DAS + Service com)	<b>Achat café + sucreries= 30 euros</b>	Ouvert à tous les Séniors de Mouy
<b>Journée Prévention SANTE</b>	<b>7/10/2025 de 9h à 17h</b>	Diagnostic avec des professionnels agréés : dépistage auditif + dépistage en santé visuelle + test d'équilibre+ bilan de mutuelle santé.	<b>RA</b>	Avec notre partenaire Silver Alliance, mise en place d'une journée de "diagnostic Santé".		Résidents de la RA
<b>FORUM SENIOR ET INTERGENERATIONNEL</b>	<b>08/10/2025 de 14h à 17h</b>	Une vingtaine de partenaires spécialisés dans l'avancée en âge seront présents pour présenter leurs missions et répondre aux demandes des séniors, de leurs familles. + Certains partenaires viennent avec des jeux intergénérationnels afin de faire jouer Séniors et enfants. Une vingtaine d'enfants des	<b>Salle Alain Bashung de Mouy</b>	Secours Catholique, Secours Populaire, Croix Rouge, RCM, ASDAPA, Confiez-nous, Département, Monalisa,	<b>Achat café + sucreries" = 80 euros</b>	Les Séniors de Mouy et des alentours mais aussi leurs familles, donc ouvert à tous.

		activités péri-scolaires sera présente. Une représentation des enfants mais aussi de la chorale des Séniors de Mouy aura lieu dans l'après-midi sous forme "d'intermède". Le principe est de faire venir les Séniors avec leur famille (enfants et petits-enfants). Des tables de jeux seront également installées pour tous.		Ehpad de Mouy, UNRPA, France Alzheimer, Judo de Mouy (activités Séniors), Le Clermontois (Portage de repas, culture, activités...), Les mille pattes du Thérain, Graine de Pays, Sud Oise Sport et handicap...		
<b>PORTE OUVERTE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE COUPLEE A UN THE DANSANT</b>	<b>09/10/2025 de 14h à 17h</b>	Organiser une présentation de la RA et la possibilité de visiter des appartements + thé dansant. « Goûter amélioré » pendant le thé dansant.	RA	Prestataire Thé Dansant	<b>Achat café + sucreries (pâtisserie = 150 euros) + Prestataire Continent al Blues= 310 euros</b>	Ouvert à tous les Séniors de Mouy
<b>SORTIE INTERGENERATIONNELLE</b>	<b>10/10/2025 JOURNEE</b>	Sortie au Château de Chantilly envisagée "Journée des Plantes"	Chantilly		Bus= 650 euros. Activité à Chantilly = 16 euros par personne Pour 50 personnes = 912 euros. TOTAL de la journée = 1562 euros	Ouvert à tous.

Le coût projeté, à ce jour de la Semaine Bleue, est de 2562 euros.

## **Le Forum « Santé Mentale »**

La réunion avec les partenaires aura lieu le 16 septembre. Pas d'avancée pour le moment. La date est, malgré tout, fixée au 5 novembre 2025.

## **L'AAP avec le pôle Santé de de Bury**

L'appel à projets portant sur les actions de prévention autour des cancers colorectal, du sein et du col de l'utérus, travaillé avec le pôle Santé de Bury, a été retenu.

Pour information, la première action a été fixée au mardi 14 octobre, de 19h à 23h. (Soirée de sensibilisation et de prévention) à la salle des fêtes de Bury.

Ensuite deux actions concerneront la ville de Mouy :

### **1. Réaliser une action ciblée sur les dépistages organisés à la résidence autonomie par les professionnels de la MSP**

Encourager la population cible (grâce à un recueil de donnée qui sera réalisé en amont) à réaliser des examens réguliers à travers des rappels comprenant des démonstrations d'autopalpation et l'utilisation du kit colorectal.

(Sensibilisation et information sur les différents thématiques, atelier d'autopalpation, démonstration utilisation des kits et aide à la prise de rendez-vous)

### **2. Mettre en place 1 stand d'informations et de sensibilisation à Mouy en décembre au marché de Noël**

Avec un médecin libéral et un infirmier libéral

Il est expliqué que suite au dépistage qui sera fait à la RA, un suivi médical pourra être enclenché, si besoin.

Il est souligné que la responsable de la RA, mène un travail de partenariat de plus en plus dense avec les partenaires de santé. Concernant la question du médecin traitant, et après l'avoir travaillé avec le Centre de Santé de Bury, il est convenu que chaque résident n'ayant pas de médecin traitant soit orienté vers Mme DEPUILLE (IPA) pour un premier RDV puis vers le Docteur FORTANE comme médecin traitant.

Dans le cadre de cet AAP, d'autres actions sont prévues sur la ville de Bury.

## 3<sup>ème</sup> point     **Le CCAS :**

- Point BGE

Un bilan chiffré des années 2023, 2024 et 2025 :

En 2023 : 2 venues en Bus de la Création ( 07- 12-2023 et 11-12-2023 ) avec 2 personnes rencontrées

En 2024 : 2 venues en Bus de la Création (05-01-2024 et 26-02-2024) et 4 permanences (04-07-2024 ; 24-07-2024 ; 13-09-2024 ; 16-10-2024) : 8 personnes rencontrées et 1 personne entrée en parcours d'accompagnement à la création d'entreprise

En 2025 : 1 venue en Bus de la Création (programmée 29-07-2025), 2 permanences (27-02-2025 ; 28-04-2025) et un atelier (12-06-2025 et un atelier programmé le 03-07-25) : pour le moment nous sommes à 6 personnes entrées en parcours d'accompagnement à la création d'entreprise et 7 personnes rencontrées.

A l'avenir BGE souhaiterait poursuivre le travail mené ensemble auprès des administrés de la commune, de notre public ainsi que des jeunes suivis par la mission locale. Le souhait de BGE est de continuer à mettre en place des permanences dans les locaux du CCAS, afin de proposer un service de proximité et un accompagnement adapté aux différents projets entrepreneuriaux. Un temps de travail avec la Direction aux Affaires Sociales devrait être programmé d'ici la fin de l'année.

Un temps de travail entre M le MAIRE, M LTEIF (actuellement Président par intérim de BGE) et avec la Direction des Affaires Sociales doit être mis en place. L'important est de pouvoir cibler nos besoins et d'y répondre.

- Point Festivités fin d'année :

🚦 Au 10 septembre 2025, nous avons eu 429 retours qui se répartissent comme suit :

Nombre de foyers séniors (seul ou en couple)	Bon d'achat 1 personne	Bon d'achat 2 personnes	Nombre d'inscrits au repas
758	210	142	77

🚦 Retour de la réunion commerçants

Seulement deux commerçants étaient présents dont une qui ne participait pas aux chèques cadeaux et qui devrait participer cette année (coiffeur).

Lors de cette réunion, il leur a été donné ces informations :

L'année dernière, 13 900 euros de chèques cadeaux Séniors ont été distribués et 1 885 euros de chèques cadeaux pour les personnes aux minima-sociaux.

Les membres du CA valident le courrier qui sera envoyé aux commerçants, ainsi que les chèques cadeaux.



La distribution de ces chèques cadeaux aura lieu **le 4 novembre 2025** pour les Seniors et **le 6 novembre** pour les personnes aux minima-sociaux qui en font la demande.

Une invitation sera envoyée à chaque sénior ayant retourné son bon envoyé en juin.

- Le barème retenu pour l'attribution des chèques cadeaux pour les administrés bénéficiaires de minima sociaux

Le barème retenu pour l'attribution des chèques cadeaux pour les administrés bénéficiaires de minima sociaux s'appuie sur le montant du Revenu de Solidarité Active (au 1<sup>er</sup> avril 2025). Le bénéficiaire devra produire un justificatif des revenus du mois d'octobre 2025 :

Enfant(s) ou personne(s) à charge	Vous vivez seul(e)	Vous vivez en couple (marié ou non)
0	664,52 €	969,78 €
1	969,78 €	1163,74 €
2	1163,74 €	1357,70 €
3	1422,35 €	1616,31 €
Par enfant ou personne à charge, en plus	258,61 €	258,61 €

Le chèque cadeau attribué sera fourni sous réserve de justificatif et selon ce barème :

25 euros	Personne seule
35 euros	2 personnes
40 euros	3 et 4 personnes
45 euros	5 personnes et plus

Les membres du CA valident ce barème et une délibération sera faite en ce sens.

Les Chèques cadeaux pourront être échangés auprès des commerces de Mouy qui ont accepté par écrit de participer à cette initiative. Ils seront valables jusqu'au 31 janvier 2026.

- Point conciliateur

Du 28 mai 2025 au 27 août 2025, M VAN WYNSBERGHE, conciliateur a eu une permanence par semaine, le mercredi au sein du CCAS.

Il a travaillé sur 19 dossiers. Les litiges les plus courants sont les litiges commerciaux puis les nuisances de voisinage.

Sur ces 19 dossiers, 5 sont des administrés de Mouy, 5 autres de Bury, 2 de Balagny et les autres se répartissent sur d'autres villes alentours.

Il est échangé avec les membres du CA qu'il serait intéressant d'avoir un temps de travail avec les maires des villes voisines afin de les informer du nombre d'administrés reçus par le conciliateur et, d'une manière plus globale et bien plus importante, par le CCAS.

#### **4<sup>ème</sup> point      La Résidence Autonomie :**

- Le projet de réhabilitation : Point d'étape

Il est fait un retour sur les dernières réunions dont celles du 8/08/25 et du 12/09/25

**La réunion du mardi 8 août 2025** en présence des représentants des structures partenaires et des équipes techniques impliquées, visait à valider collectivement le programme des travaux, à préciser les enjeux techniques, à rappeler les exigences réglementaires et à arrêter les grandes échéances du calendrier, notamment celles liées aux financements.

#### **Les participants, à cette réunion, étaient :**

- Mme EL GHEZZAL –CARSAT
- Mme GANCE – CCAS de Mouy (Direction des affaires Sociales Mouy)
- Mme MOREL – CCAS de Mouy (Direction des affaires Sociales Mouy/Responsable de la RA)
- Mme GRANCHAMP – Cabinet ARCHETUDE
- M. LEDUC – Bureau d'études ELTIS INGENIERIE
- M. LACHEVRE – Bureau d'études BETH INGENIERIE
- M.CHERGUI - CLESENCE

#### **Voici le Programme de travaux validé**

L'ensemble des participants a validé le programme de travaux suivant, réparti en plusieurs volets techniques :

## **1. Clos et Couvert**

- Mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE) pour améliorer la performance énergétique du bâtiment
- Reprise complète des étanchéités de toiture
- Remplacement des menuiseries extérieures

## **2. Intérieur des logements**

- Installation d'une VMC hygro B pour une meilleure qualité de l'air intérieur
- Réfection intégrale des installations électriques + Mise en place de compteur individuel,
- Réhabilitation complète des salles de bains :
  - Remplacement des sanitaires et des douches (receveurs extra-plats 4cm de hauteur max)
  - Embellissements : sols, faïences murales (il avait été validé des panneaux muraux de qualité plutôt que des faïences) et peintures

Remarque technique : M. CHERGUI a attiré l'attention sur la complexité d'entretien des receveurs extra-plats en cas de fuite, celle-ci pouvant impliquer une intervention dans le logement situé en dessous. Des trappes seront installées dans les faux plafonds afin de permettre davantage d'accessibilité, en cas de souci.

## **3. Parties communes**

- Mise en peinture des cages d'escalier,
- Mise en peinture du hall d'entrée
- Mise en peinture de toutes les circulations qui desservent les appartements

## **4. Aménagements extérieurs**

- Augmentation de 4 places de stationnement
- Création d'un local à vélos (/motos...) sécurisé

## **5. Travaux de chauffage et plomberie**

- Reprise de l'ensemble du réseau d'eau chaude
- Dévoiement des réseaux en vide sanitaire
- Installation d'un module de chauffage individuel type air-air, permettant à chaque logement :
  - Chauffage en hiver
  - Climatisation en été

Les consommations énergétiques seront à la charge des locataires, après mise en place de compteurs électriques individuels.

- Concernant la plomberie :
  - Les vannes d'isolement d'eau chaude seront remplacées si défectueuses
  - Des ajouts sont prévus le cas échéant pour faciliter l'exploitation et la maintenance

## **6. Calendrier opérationnel et contraintes de financement**

Il a été rappelé que le respect du calendrier est indispensable pour garantir les financements affectés au projet.

- Un ordre de service travaux doit impérativement être notifié avant le 31 décembre 2025
- Par conséquent, le lancement de l'appel d'offres est prévu au plus tard fin septembre 2025

Ces délais sont fixe, toute dérive pouvant compromettre le montage financier global de l'opération.

## **7. Concertation avec les locataires**

Une démarche de concertation locative sera organisée afin d'assurer une information transparente et une appropriation du projet par les occupants :

- Une rencontre est prévue entre M. CHERGUI et la personne actuellement en charge de la concertation locative au sein de Clésence
- Un rendez-vous spécifique sera organisé en septembre entre Clésence et Mme GANCE (et Mme GRANCHAMP ?), pour définir les modalités de cette concertation (information en amont, échanges, écoute des besoins particuliers, etc.)

## **8. Autres points abordés**

- **Affichage du panneau de chantier** : Mme EL GHEZZAL (CARSAT) a rappelé que le panneau de chantier devra obligatoirement être conforme aux exigences CARSAT, lesquelles ont déjà été transmises à M. CHERGUI.
- **Audit prévu** : Un audit de contrôle et de suivi sera réalisé courant 2026, afin d'évaluer l'efficacité des travaux menés, notamment en matière de sécurité, d'accessibilité et de performance énergétique.

## **Réunion du 12 septembre 2025**

L'objet de cette réunion était d'organiser la mise en place d'une réunion de concertation avec les Résidents le 16 octobre à 14h à la RA.

Il est à noter que la présence de M le Maire est vivement souhaitée lors de cette réunion de concertation où il sera question des travaux à venir mais aussi de certains changements pour les résidents. En effet, ils auront, suite à la réhabilitation un compteur électrique individuel et paieront eux-mêmes leurs charges électriques (comprenant leurs appareils électriques et le chauffage, l'eau chaude restant collective et sera financée par la RA).

Pour cette réunion, Clésence doit nous faire une estimation du coût électrique par appartement (abonnement + consommation). Il a fallu passer du chauffage au gaz au chauffage électrique (Air/Air) pour permettre l'obtention de la subvention Etat qui n'était pas accessible sans ce changement, en lien avec des gaz à effet de serre trop importants.

Les travaux devraient débuter en janvier 2026 avec une première phase de préparation des travaux durant le premier trimestre. Il sera question de valider l'appartement témoin qui sera réalisé durant ces 3 mois.

Au 2ème trimestre, débutera la deuxième phase des travaux avec, en premier lieu, les travaux intérieurs.

Pour information un « guide travaux » sera distribué en fin de réunion de concertation, par Clesece.

- Point RH

Absence de l'animateur depuis le 3 juillet. Il a été convenu avec M le Maire et la DGS que nous devons remplacer ce poste.

Départ de l'agent de service au 1<sup>er</sup> octobre, un nouveau recrutement est en cours.

De ce fait, au vu de l'effectif restreint, la directrice, comme la responsable sont très régulièrement « d'astreinte non reconnue », c'est-à-dire que dès 15h ou 17h30, le téléphone de la résidence est basculé sur le téléphone professionnel de l'une ou l'autre. Cela implique de garder son téléphone et d'y répondre, chaque soir jusque 19h30.

Il est rappelé, qu'en cas de souci le WE, la Direction n'est pas d'astreinte et c'est bien l'élé d'astreinte qui sera joint ou l'astreinte technique s'il s'agit uniquement d'un problème technique.

- Retour de l'évaluation

Quelques données de contexte :

Depuis [la loi du 2 janvier 2002](#) rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. L'objectif est d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies par des organismes habilités.

Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation, [la loi du 24 juillet 2019](#) a fait évoluer les missions de la HAS et lui a confié la responsabilité d'élaborer :

- une nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS ;
- un nouveau cahier des charges fixant les exigences requises pour devenir un organisme autorisé à réaliser ces évaluations.

Entre ces deux dates, et depuis le 1er janvier 2016, date d'entrée en vigueur de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), le « foyer résidence » (ou RPA) est devenue une « résidence autonomie ». Ce changement de nom s'est accompagné d'un renforcement du

rôle de la Résidence Autonomie dans la prévention de la perte d'autonomie et la RA est devenue un ESSMS à part entière.

Ainsi, l'évaluation de la RA a été menée les 7, 8 et 9 juillet par le cabinet KHEOP'S. Le cabinet s'est basé sur le guide de la HAS qui compte 42 objectifs avec 157 critères (standards et impératifs).

Notre rapport a été validé ces derniers jours et la note de la RA est comprise entre 2,1 et 2,2.

Cette évaluation va maintenant, être transmise, par la Direction des Affaires sociales à l'organisme de tutelle (le Département).

Il ressort de cette évaluation que 16 critères impératifs n'ont pas obtenu la note suffisante et, par conséquent, pour chacun de ces critères, un plan d'action correctif est attendu et devra être envoyé rapidement au département.

L'évaluation peut être consultée par les membres du CA.

- Point d'étape depuis l'arrivée de la Responsable de la Résidence Autonomie

Depuis l'arrivée de Mme MOREL, c'est avant tout l'accompagnement individualisé des résidents qui est fortement renforcé. La présence physique et quotidienne de Mme MOREL au sein de l'équipe de la Résidence permet un accompagnement plus qualitatif à la fois pour les résidents mais aussi pour l'équipe mise en place.

Mme MOREL a multiplié les liens avec les familles, mais aussi avec les partenaires (santé, social...) permettant de s'inscrire rapidement comme un « repère » pour tous.

La question des projets personnalisés (obligation législative) va pouvoir être questionnée et réalisée dans les mois à venir.

### 5<sup>ème</sup> point

- **DM1 CCAS**

Afin de conserver l'égalité entre la section de fonctionnement et la section d'investissement il s'agit d'équilibrer les chapitres 040 et le 042.

Ainsi nous sommes amenés à ajouter 1 000.00€ au chapitre 042 en dépense de fonctionnement, et à ajouter 1 000.00€ de la même manière au chapitre 040, en recette d'investissement.

L'ensemble des membres du CA valide la DM1.

- **Admission en non-valeur à la RA**

2024	T-769-1	CHEBREK Mustapha	RAR inférieur seuil poursuite	3.57 €
2024	T-768-1	DOBIGNY Oriane	RAR inférieur seuil poursuite	1.26 €
2022	T-411-1	LEFEVRE Denise	Décédé et demande renseignement négative	83.71 €
2023	T-471-1	LEGRAND Jean-Pierre	Décédé et demande renseignement négative	177.42 €
2024	T-848-1	LEGRAND Jean-Pierre	Décédé et demande renseignement négative	0.62 €
<b>TOTAL</b>				<b>266.58 €</b>

Les admissions en non-valeur sont validées par l'ensemble des membres du CA

**6<sup>ème</sup> point**    **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995

<b>N°07/25</b>	Remboursement caution Mr AlyJacques
<b>N°08/25</b>	Contrat mise à disposition Mr DEVYNCX
<b>N°09/25</b>	Remboursement caution Mme JOUVRY Danielle
<b>N°10/25</b>	Contrat mise à disposition Mr DEVYNCX
<b>N°11/25</b>	Contrat de séjour Mr TONNELIER Thierry
<b>N°12/25</b>	Contrat mise à disposition d'un logement solidaire Mr DIERICKX
<b>N°13/25</b>	Contrat mise à disposition d'un logement solidaire Mme CODJOVI
<b>N°14/25</b>	Contrat de séjour Mme AMICEL Marie- Yvonne
<b>N°15/25</b>	Contrat de séjour M GALOP Joel
<b>N°16/25</b>	Contrat de séjour Mme CARLIER Catherine
<b>N°17/25</b>	Contrat mise à disposition Mr DIERICKX
<b>N°18/25</b>	Contrat mise à disposition M DIERICKX
<b>N°19/25</b>	Contrat de séjour M FLAMME Francis
<b>N°20/25</b>	Remboursement partielle caution Mme PORTE Ghislaine
<b>N°21/25</b>	Contrat mise à disposition Mr DEVYNCX
<b>N°22/25</b>	Remboursement total caution Mme GONZALEZ Hélène
<b>N°23/25</b>	Renouvellement contrat CHUBB
<b>N°24/25</b>	Contrat mise à disposition M DIERICKX
<b>N°25/25</b>	Annulation du remboursement partiel caution Mme DUMONT

<b>N°26/25</b>	Contrat mise à disposition Mme CODJOVI
<b>N°27/25</b>	Remboursement total caution Mme DUMONT Nicole
<b>N°28/25</b>	Remboursement total caution M ALVES DA NOBREGA
<b>N°29/25</b>	Contrat de séjour Mme GRAVOUIL Anne
<b>N°30/25</b>	Contrat de séjour Mme VILAIN Chantal
<b>N°31/25</b>	Contrat mise à disposition M DIERICKX

**7<sup>ème</sup> point      Questions diverses**

Le Secours Catholique informe les membres du CA qu'ils sont à la recherche d'un nouveau local à partir du 15 octobre.

La question d'associer le Secours Catholique à la Commission Permanente est posée.

Il est rappelé REB effectue actuellement son recensement des travaux pour 2026.